

Groupe KUMULUS VAPE



Plaquette consolidée au 31 décembre 2024



Sommaire

1. Comptes	2
2. Rapport de gestion	20
3. Rapport des commissaires aux comptes	43

Sommaire des comptes

États financiers	3
Compte de résultat consolidé.....	3
Bilan consolidé	4
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	5
Variations des capitaux propres	6
Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	7
Evénements postérieurs à la clôture	7
Méthodes et principes de consolidation	7
Principes généraux et durée des exercices.....	7
Méthode de consolidation et périmètre de consolidation	7
Règles et méthodes comptables	8
Informations financières concernant le bilan	8
Ecart d'acquisition, calcul et modalités d'affectation	8
Immobilisations corporelles et incorporelles	10
Immobilisations financières	11
Stocks	12
Créances clients et autres créances	12
Provisions pour risques et charges	12
Impôt différé	13
Engagements de retraite.....	14
Dettes financières	14
Engagements financiers	15
Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	15
Informations financières concernant le compte de résultat	16
Chiffre d'affaires	16
Résultat d'exploitation.....	16
Effectif	17
Honoraires des Commissaires aux comptes	17
Produits financiers	17
Charges financières.....	17
Produits exceptionnels.....	18
Charges exceptionnelles.....	18
Preuve d'impôt.....	19

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2024	2023
Chiffre d'affaires	60 684 182	62 588 538
Autres produits d'exploitation	492 975	406 227
Achats consommés	(46 404 351)	(48 711 404)
Charges de personnel	(4 760 510)	(4 603 127)
Autres charges d'exploitation	(5 215 645)	(5 603 524)
Impôts et taxes	(372 902)	(514 081)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(488 643)	(475 567)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	3 935 107	3 087 063
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	(355 733)	(217 360)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	3 579 374	2 869 703
Charges et produits financiers	(137 094)	(70 096)
Charges et produits exceptionnels	214 672	(146 797)
Impôts sur les résultats	(1 015 011)	(778 597)
Résultat net des entreprises intégrées	2 641 941	1 874 213
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 641 941	1 874 213
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	2 641 941	1 874 213
Résultat par action	0,86	0,61
Résultat dilué par action	0,82	0,57

Bilan consolidé

Bilan actif consolidé	2024	2023
Immobilisations incorporelles	3 090 687	3 514 537
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	<i>3 006 743</i>	<i>3 407 497</i>
Immobilisations corporelles	915 895	1 025 785
Immobilisations financières	223 260	232 317
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	4 229 843	4 772 638
Stocks et en-cours	10 584 256	7 190 131
Clients et comptes rattachés	3 468 011	3 823 381
Autres créances et comptes de régularisation	3 055 788	2 021 895
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>521 886</i>	<i>585 471</i>
Valeurs mobilières de placement	22 488	24 586
Disponibilités	5 586 108	7 333 582
Actif circulant	22 716 651	20 393 575
Total Actif	26 946 494	25 166 213

Bilan passif consolidé	2024	2023
Capital	153 329	153 329
Primes liées au capital	7 816 448	7 816 448
Réserves et résultat consolidés	8 508 731	6 296 209
Autres		4 000
Capitaux propres (Part du groupe)	16 478 507	14 269 986
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	16 478 507	14 269 986
Autres fonds propres		(7 000)
Provisions pour risques et charges	148 962	180 352
Provisions	148 962	180 352
Dettes financières	4 154 759	4 873 660
Fournisseurs et comptes rattachés	4 932 020	3 689 918
Autres dettes et comptes de régularisation	1 232 246	2 159 297
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		
Dettes	10 319 025	10 722 875
Total Passif	26 946 494	25 166 213

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie consolidé	2024.12	2023.12
Résultat net total des entités consolidées	2 641 941	1 874 213
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	598 360	577 870
Variation de l'impôt différé	86 009	(111 744)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(618 652)	20 222
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(7 000)
Marge brute d'autofinancement	2 707 658	2 353 591
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(3 806 690)	3 966 344
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(1 099 032)	6 319 935
Acquisitions d'immobilisations	(344 861)	(393 285)
Cessions d'immobilisations	876 558	24 800
Réduction des autres immobilisations financières		750
Incidence des variations de périmètre		(2 402 438)
Variation nette des placements à court terme	2 099	(10 685)
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	533 796	(2 780 858)
Émissions d'emprunts	2 900	3 000 000
Remboursements d'emprunts	(7 117 19)	(364 941)
Variations des subventions d'investissements	(4 000)	(7 000)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(459 337)	(306 422)
Augmentations / réductions de capital		909 210
Variation nette des concours bancaires	(10 083)	10 083
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANC	(1 182 239)	3 240 930
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(1 747 475)	6 780 007
Trésorerie : ouverture	7 333 582	553 575
Trésorerie : clôture	5 586 108	7 333 582

Variations des capitaux propres

Variation des capitaux propres consolidés	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et report à nouveau	Réserves de consolidation groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2023	153 329	7 816 448	4 433 847	(7 850)	1 874 213	14 269 986	
Affectation du résultat N-1			2 539 528	(665 315)	(1 874 213)		
Distribution/ brut versé			(459 337)			(459 337)	
Résultat					2 641 941	2 641 941	
Autres				25 917		25 917	
2024	153 329	7 816 448	6 514 037	(647 248)	2 641 941	16 478 507	

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Le groupe Kumulus Vape a réalisé ses premiers comptes consolidés au 31/12/2023.

Kumulus Vape est coté sur Euronext Growth depuis juin 2021 sous le numéro ISIN FR0013419876.

Les comptes du groupe Kumulus Vape sont arrêtés en **principe Français**.

En 2024, le groupe Kumulus a poursuivi l'intégration de ses filiales.

En 2024, la société Cigaverte s'est concentrée sur son activité de franchiseur et a cédé ses succursales à des franchisés. Au 31/12/2024, il reste uniquement le magasin de Nice.

En octobre 2024, nous avons changé le nom de la société Delia Diffusion pour Cigaverte.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux et durée des exercices

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

L'exercice clos 31/12/2024 a une durée de 12 mois pour Kumulus Vape et ses filiales.

Pour rappel en 2023, la société Cigaverte a été consolidée à partir de juillet, date effective de son acquisition.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Seule la société Kumulus Vape réalise des achats en USD et GBP. Ces flux sont convertis dans les comptes sociaux sur la base des cours du jour de la Banque de France.

Méthode de consolidation et périmètre de consolidation

Les filiales dans lesquelles le Groupe dispose directement du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont inclus dans la rubrique immobilisations financières pour leur coût d'acquisition.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé ont été éliminés.

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par actions correspond au résultat part de groupe rapporté aux actions en circulation augmenté des instruments dilutifs ayant été émis.

Au 31/12/2024, le périmètre du groupe Kumulus Vape est inchangé par rapport au 31/12/2023. Il est composé de quatre sociétés Françaises détenues à 100% et intégrées en €. Kumulus Vape dispose directement du contrôle exclusif de ses trois filiales qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
Delia Diffusion	IG	100,00	100,00
Kumulus Vape	IG	100,00	100,00
Vaposhop	IG	100,00	100,00
Ziklop	IG	100,00	100,00

Règles et méthodes comptables

Principe et conventions générales

Les comptes du groupe Kumulus Vape au 31/12/2024 ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Ces comptes consolidés ont été élaborés et présentés conformément au règlement N° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés et homologué par arrêté du 29 décembre 2020, publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Ce règlement a été mis à jour au regard des modifications apportées au règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020-01 et le cas échéant, des évolutions des éléments de doctrine s'y rapportant.

La version consolidée du règlement au 1er janvier 2024 reprend l'ensemble des dispositions applicables à cette date, soit l'ensemble des règlements qui ont modifié le règlement ANC n° 2020-01 :

- Règlement ANC n° 2023-02 du 7 juillet 2023 ;
- Règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023 modifiant divers règlements.

Informations financières concernant le bilan

Ecart d'acquisition, calcul et modalités d'affectation.

Lors de l'acquisition d'une entité, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur valeur d'entrée, aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

La valeur d'entrée des actifs et des passifs de l'entité acquise correspond au prix que le groupe aurait accepté de payer si l'avait acquis les actifs et les passifs séparément, en tenant compte de l'utilisation qu'il leur destine.

L'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entité acquéreuse dans la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise évaluée selon la méthode générale de la comptabilité d'acquisition est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, ou au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée; en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

La variation de l'exercice (45 021 €°) concerne un fonds de commerce de Cigaverte sorti des comptes en raison de sa cession.

Libellé	2023	2024	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	3 624 857	3 579 836						(45 021)
Amortissements des écarts d'acquisition	(217 360)	(573 093)			(355 733)			
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	3 407 497	3 006 743			(355 733)			(45 021)
Ecart d'acquisition passif								
Reprise d'écart d'acquisition passif								
Valeur nette								

	2024	2023
Cigaverte	2 857 502	2 902 523
Vaposhop	413 205	413 205
Ziklop	309 129	309 129
Total Ecart d'Acquisition	3 579 836	3 624 857

Pour rappel Ziklop et Vaposhop ont été acquis en décembre 2022 et Cigaverte (ex Delia Diffusion) en juillet 2023.

Le management a considéré que les écarts d'acquisition en découlant avaient une durée d'utilisation limitée, sans possibilité cependant d'en déterminer la durée d'utilisation de façon fiable.

Par conséquence, les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 10 ans.

Les écarts d'acquisitions ne font l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2024.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus).

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :
 - Immobilisations incorp. (site internet) maxi 3 ans
 - Installations générales 5 à 10 ans
 - Matériel outillage 2 à 10 ans
 - Matériel de transport 1 à 5 ans
 - Matériel de bureau, informatique et mobilier 2 à 5 ans
 - Mobilier de bureau 5 à 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Libellé	2023	2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	900	900					
Frais de développement	152 351	176 188	23 837				
Concessions, brevets et droits similaires	573 352	551 425	9 544	(31 471)			
Droit au bail	27 000	12 000		(15 000)			
Fonds commercial				(45 021)			45 021
Ecart d'acquisition	3 624 857	3 579 836					(45 021)
Immobilisations incorporelles en cours		900	900				
Immobilisations incorporelles	4 378 460	4 321 249	34 281	(91 492)			
Constructions	48 000	48 000					
Installations techniques, matériel & outillage	137 953	211 151	74 604	(1406)			
Autres immobilisations corporelles	1373 199	1051 165	181054	(503 087)			
Matériel de bureau	266 488	219 034	21692	(69 147)			
Matériel de transport	16 414	30 414	14 000				
Immobilisations corporelles	1 842 054	1 559 764	291 351	(573 640)			
Total	6 220 515	5 881 013	325 632	(665 132)			

Libellé	2023	2024	Dotation	Reprise	Autres variations
Frais d'établissement	(900)	(900)			
Frais de développement	(107 700)	(145 097)	(37 398)		
Concessions, brevets et droits similaires	(531 942)	(504 339)	(3 868)		31 471
Droit au bail	(6 022)	(7 133)	(1 111)		
Amortissements des écarts d'acquisition	(217 360)	(573 093)	(355 733)		
Amts des immobilisations incorporelles	(863 923)	(1 230 562)	(398 109)		31 471
Constructions	(24 745)	(27 145)	(2 400)		
Installations techniques, matériel & outillage	(76 494)	(116 728)	(41 640)		1 406
Autres immobilisations corporelles	(516 554)	(329 994)	(146 033)		332 594
Amortissements du matériel de bureau	(189 030)	(154 682)	(34 798)		69 146
Amortissements du matériel de transport	(9 447)	(15 320)	(5 874)		
Amts des immobilisations corporelles	(816 270)	(643 869)	(230 745)		403 146
Amortissements sur actif immobilisé	(1 680 193)	(1 874 431)	(628 854)		434 616

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont non dépréciées.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Libellé	2023	2024	Augmentation	Diminution	Autres variations
Titres de participation	172	172			
Dépôts et cautionnements versés	234 645	226 484	19 229		(27 390)
Immobilisations financières	234 817	226 656	19 229		(27 390)
Titres mis en équivalence					
Actifs financiers	234 817	226 656	19 229		(27 390)

Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Libellé	2024			2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	66 641		66 641	71 222		71 222
Stocks de marchandises	10 557 172	(39 556)	10 517 616	7 169 409	(50 500)	7 118 909
Stocks et en-cours	10 623 813	(39 556)	10 584 256	7 240 631	(50 500)	7 190 131

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Libellé	2024			2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1an	3 674 144	(206 133)	3 468 011	4 014 641	(191 260)	3 823 381
Clients et comptes rattachés	3 674 144	(206 133)	3 468 011	4 014 641	(191 260)	3 823 381
Avances et acomptes versés sur commandes	244 432		244 432	421 362		421 362
Impôts différés - actif	521 886		521 886	585 471		585 471
Créances fiscales hors IS part < 1an	163 405		163 405	199 344		199 344
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	6 485		6 485			
Autres créances part < 1an	199 495	(3 818)	195 677	144 528	(3 818)	140 710
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)				(135)		(135)
Charges constatées d'avance part < 1an	1 923 903		1 923 903	675 143		675 143
Autres créances et comptes de régularisation	3 059 606	(3 818)	3 055 788	2 025 713	(3 818)	2 021 895
Clients et autres créances	6 733 750	(209 951)	6 523 799	6 040 354	(195 078)	5 845 276

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Libellé	2023	2024	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites < 1an	37 412	36 562		(850)			
Autres provisions pour charges < 1an	142 940	112 400	112 400	(142 940)			
Provisions	180 352	148 962	112 400	(143 790)			

Au 31/12/2024 comme habituellement, le reliquat des codes promotionnels attribués aux clients B2B et B2C non utilisés sont provisionnés à leur valeur d'achats. Concernant la provision retraite, cf les hypothèses retenues ci après en § Engagement de retraites.

Impôt différé

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêt des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Libellé	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	585 471	521 886	900				(64 485)
Impôts différés - passif			86 908				(86 908)
Valeur nette impot différé	585 471	521 886	(86 009)				22 423
Fiscalité différée (décalages temporaires)	572 713	509 774	(83 611)				20 673
Fiscalité différée (retraitements)	12 759	12 111	(2 397)				1 750
Annulation part IP et MEE							
Sous total	585 471	521 886	(86 009)				22 423
Valeur nette par catégorie	585 471	521 886	(86 009)				22 423

L'essentiel des impôts différés concernent l'activation des déficits passés de Cigaverte.

Engagements de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Un calcul de la provision pour départ en retraite a été réalisé au 31/12/2024 pour la société Kumulus Vape uniquement, selon la méthode ANC 2021 et la table de mortalité TV 88/90.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires de 1% à 4%
- Taux de rotation des salaires de 1% à 50%
- Taux actualisation de 3,38%

Ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges pour la dette actuarielle soit 36 562 €.

Dettes financières

Libellé	2023	2024	Augmentati on (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversio n	Variation s de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	4 863 577	4 151 859		(711 719)			
Dépôts et cautionnements reçus		2 900	2 900				
Concours bancaires (dettes)	10 083						(10 083)
Dettes financières	4 873 660	4 154 759	2 900	(711 719)			(10 083)

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Vaposhop	52 068	21 948	0	74 016
Ziklop	15 158	7 618	0	22 776
Cigaverte	359 800	411 566	0	771 366
Kumulus				
Vape	288 643	2 395 058	600 000	3 283 701
Total	715 669	2 836 190	600 000	4 151 859

Engagements financiers

Les **engagements donnés** sont les suivants :

Kumulus Vape

- Nantissement des titres de participations des trois filiales pour 3,15 M€,
- Retenue de garantie d'emprunt 81 K€
- Le taux variable de l'emprunt de Cigaverte est adossé à un cap dont la maturité est au 29/09/2027. Sa valeur de marché est au 31 décembre 2024 de 948.43€
- Un ratio de levier (dettes financières nettes/ EBITDA) doit être respecté chaque 31 décembre pour l'emprunt d'acquisition de Cigaverte; celui ci doit être inférieur ou égal à 2,5. Ce ratio est respecté au 31/12/24.

Cigaverte

- Nantissement de fonds de commerce pour des emprunts (capital restant dû 33 Keur)

Les **engagements reçus** par Kumulus Vape concernent les garanties de passif reçues des vendeurs pour les acquisitions des filiales. Ces montants sont confidentiels.

Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2023	2024
Dettes fournisseurs part < 1an	3 689 918	4 932 020
Dettes fournisseurs	3 689 918	4 932 020
Avances acomptes reçus sur commandes	1693	
Dettes sociales part < 1an	921887	462 453
Dettes fiscales (hors IS) part < 1an	850 555	382 750
Etat impôts sur les bénéfices part < 1an	93 703	201681
Autres dettes part < 1an	204 169	185 362
Produits constatés d'avance part < 1an	87 290	
Autres dettes et comptes de régularisation	2 159 297	1 232 246
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	5 849 215	6 164 266

Informations financières concernant le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le CA par secteur d'activité se décompose ainsi :

Libellé	2024	2023
Dont B2B	85%	85%
Dont B2C	8%	8%
Dont Réseau	7%	7%
Total	100%	100%

Le CA est 94% Français.

Résultat d'exploitation

Compte de résultat	2024	2023
Achats consommés	(46 404 351)	(48 711 404)
Charges de personnel	(4 760 510)	(4 603 127)
Autres charges d'exploitation	(5 215 645)	(5 603 524)
Impôts et taxes	(372 902)	(514 081)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(488 643)	(475 567)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	3 935 107	3 087 063
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	(355 733)	(217 360)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	3 579 374	2 869 703

En 2024, les trois filiales achètent l'essentiel de leurs marchandises à Kumulus Vape.

Les autres charges d'exploitation sont essentiellement constituées :

- Des charges de locations et d'entretien des magasins en propre du réseau (Cigaverte, Ziklop et Vaposhop) ainsi que de l'entrepôt logistique de Kumulus Vape basé à Corbas.
- Des frais d'expédition des colis marchandises de Kumulus Vape à nos clients.

Au 31/12/24, les dotations d'exploitations sont constituées à hauteur de 271 K€ de dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles, 112 K€ de provision pour programme de fidélité et 20 K€ de provision sur stocks.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur dix ans.

Effectif

	2024	2023
Kumulus Vape	60	57
Cigaverte	2	32
Ziklop	8	10
Vaposhop	6	8
Total	76	107

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 50 300 €

Produits financiers

Libellé	2024	2023
Gains de change sur opérations financières	33 023	5 528
Produits nets sur cession de VMP		485
Autres produits financiers	35 508	26 188
Produits financiers	68 531	32 201

Charges financières

Libellé	2024	2023
Charges d'intérêts	(194 918)	(82 247)
Pertes sur créances financières et VMP	(9 811)	(2 955)
Pertes de change sur opérations financières		(14 595)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(896)	(2 500)
Charges financières	(205 625)	(102 297)

Produits exceptionnels

Libellé	2024	2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		28 738
Produits excep. s/ exercices antérieurs	2 198	4 648
Produits de cession d'immo. incorp.	638 155	1 950
Produits de cession d'immo. corp.	211 845	22 850
Produits de cession de titres	26 558	
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.		7 000
Autres produits exceptionnels	43 643	14 998
Transfert de charges exceptionnelles		211 370
Produits exceptionnels	922 399	291 554

Charges exceptionnelles

Libellé	2024	2023
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(30 189)	(239 676)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(32 811)	(10 707)
VNC des immo. incorp. cédées	(60 021)	(22 764)
VNC des immo. corp. cédées	(170 493)	(22 256)
VNC d'autres éléments d'actif cédés	(27 391)	
Autres charges exceptionnelles	(384 907)	(1 950)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(19 16)	(40 998)
Charges exceptionnelles	(707 727)	(438 351)

Preuve d'impôt

	2024	2023
Résultat del'ensemble consolidé	2 641 941	1 874 213
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov	(1 370 744)	(995 957)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov.	4 012 685	2 870 170
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(1 003 171)	(717 543)
Effets des différences de base	(15 318)	(31 968)
Effets des différences de taux	4 109	(14 044)
Effets des dispositions fiscales particulières	(631)	(15 043)
Ecritures manuelles sur Impôt		
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(1 015 011)	(778 597)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(1 015 011)	(778 597)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>25,30%</i>	<i>27,13%</i>

La charge d'impôt exigible (IS) sur l'exercice 2024 s'élève à 929 002 €, contre 86 009 € d'impôts différés.



Rapport de gestion

KUMULUS VAPE

Société Anonyme au capital de 153 328,85 euros

Siège social : 21 Rue Marcel Mérieux

69960 CORBAS

752 371 237 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2025

Rapport de gestion du Conseil d'Administration **comprenant le rapport de gestion de groupe**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date 9 avril 2025, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre Commissaire aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Kumulus Vape est un acteur référent de la distribution de produits du vapotage (matériel, e-liquide, DIY (3)) en France.

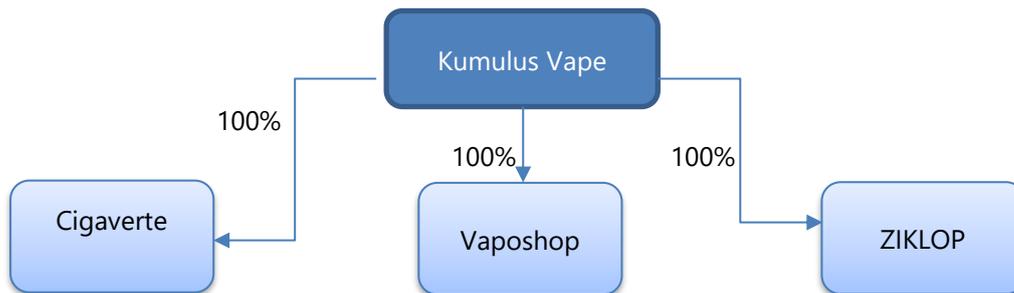
Depuis son lancement en 2012, Kumulus Vape s'est distinguée comme l'une des entreprises phares dans l'industrie française du vapotage. Portée par la vision de fournir une solution de réduction des risques efficace face au tabac traditionnel, Kumulus Vape a développé l'une des offres les plus étendues du secteur.

Avec plus de 11 000 références disponibles, elle dessert aussi bien les consommateurs individuels via ses sites de commerce électronique que les revendeurs professionnels grâce à sa plateforme KMLS Pro.

Acteur engagé de la filière vape, Kumulus Vape ancre son développement au cœur d'une mission : proposer grâce à la Vape une alternative sûre et performante au tabac fumé pour réduire ses conséquences sanitaires et environnementales.

A. **Périmètre de consolidation**

Au 31/12/2024, Le Groupe Kumulus Vape est structuré comme suit :



Kumulus Vape dispose directement du contrôle exclusif de ses trois filiales qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

En octobre 2024, la société Delia Diffusion a changé de dénomination sociale pour Cigaverte.

B. **Activité du Groupe au cours de l'exercice**

1. Examen des comptes et résultats consolidés

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2024	2023
Chiffre d'affaires	60 684 182	62 588 538
Autres produits d'exploitation	492 975	406 227
Achats consommés	(46 404 351)	(48 711 404)
Charges de personnel	(4 760 510)	(4 603 127)
Autres charges d'exploitation	(5 215 645)	(5 603 524)
Impôts et taxes	(372 902)	(514 081)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(488 643)	(475 567)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	3 935 107	3 087 063
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	(355 733)	(217 360)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	3 579 374	2 869 703
Charges et produits financiers	(137 094)	(70 096)
Charges et produits exceptionnels	214 672	(146 797)
Impôts sur les résultats	(1 015 011)	(778 597)
Résultat net des entreprises intégrées	2 641 941	1 874 213
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 641 941	1 874 213
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	2 641 941	1 874 213
Résultat par action	0,86	0,61
Résultat dilué par action	0,82	0,57

Bilan actif consolidé	2024	2023
Immobilisations incorporelles	3 090 687	3 514 537
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<i>3 006 743</i>	<i>3 407 497</i>
Immobilisations corporelles	915 895	1 025 785
Immobilisations financières	223 260	232 317
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	4 229 843	4 772 638
Stocks et en-cours	10 584 256	7 190 131
Clients et comptes rattachés	3 468 011	3 823 381
Autres créances et comptes de régularisation	3 055 788	2 021 895
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>521886</i>	<i>585 471</i>
Valeurs mobilières de placement	22 488	24 586
Disponibilités	5 586 108	7 333 582
Actif circulant	22 716 651	20 393 575
Total Actif	26 946 494	25 166 213

Bilan passif consolidé	2024	2023
Capital	53 329	53 329
Primes liées au capital	7 816 448	7 816 448
Réserves et résultat consolidés	8 508 731	6 296 209
Autres		4 000
Capitaux propres (Part du groupe)	16 478 507	14 269 986
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	16 478 507	14 269 986
Autres fonds propres		(7 000)
Provisions pour risques et charges	148 962	180 352
Provisions	148 962	180 352
Dettes financières	4 154 759	4 873 660
Fournisseurs et comptes rattachés	4 932 020	3 689 918
Autres dettes et comptes de régularisation	1 232 246	2 159 297
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		
Dettes	10 319 025	10 722 875
Total Passif	26 946 494	25 166 213

Tableau de flux de trésorerie consolidé		
	2024.12	2023.12
Résultat net total des entités consolidées	2 641 941	1 874 213
Dotations / Reprises aux amortissements, pro v. et dépréciations	598 380	577 870
Variation de l'impôt différé	88 009	(111 74)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(618 652)	20 222
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(7 000)
Marge brute d'autofinancement	2 707 658	2 353 591
Variation du BFR lié à l'activité (pro visions incluses)	(3 808 690)	3 966 344
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	(1 099 032)	6 319 935
Acquisitions d'immobilisations	(344 861)	(393 285)
Cessions d'immobilisations	876 558	24 800
Réduction des autres immobilisations financières		750
Incidence des variations de périmètre		(2 402 438)
Variation nette des placements à court terme	2 099	(10 685)
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	533 796	(2 780 858)
Émissions d'emprunts	2 900	3 000 000
Remboursements d'emprunts	(7 117 19)	(304 941)
Variations des subventions d'investissements	(4 000)	(7 000)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(459 337)	(306 422)
Augmentations / réductions de capital		909 210
Variation nette des concours bancaires	(10 083)	10 083
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANC	(1 182 239)	3 240 930
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(1 747 475)	6 780 007
Trésorerie : ouverture	7 333 582	553 575
Trésorerie : clôture	5 586 108	7 333 582

C. Situation et évolution du Groupe au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe Kumulus s'élève à 60,7 millions d'euros en 2024, contre 62,6 millions d'euros en 2023, en recul contenu de 3% par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par des arbitrages de consommation plus fréquents, sur fond de tension inflationniste. Le segment BtoB, qui représente 85% du chiffre d'affaires, s'établit à 51,7 MEUR, en baisse de 3%. Le segment BtoC ressort quant à lui à plus de 4,8 MEUR, soit une baisse maîtrisée de 8% dans un environnement marqué par la pression sur le pouvoir d'achat. À l'inverse, le réseau de boutiques physiques, succursales et franchises, poursuit sa montée en puissance avec un chiffre d'affaires de 4,1 MEUR, en croissance de 10% sur un an.

La marge commerciale atteint 14,3 MEUR, en hausse de +2,7% et représentant 23,7% du chiffre d'affaires, contre 22,3% en 2023. Cette progression traduit une stratégie efficace de sélection de l'offre et d'optimisation des approvisionnements. L'EBE progresse fortement de +15,3% pour s'établir à 4,1 MEUR, soit 6,8% du chiffre d'affaires, confirmant une gestion rigoureuse des charges et un pilotage opérationnel encore affiné.

Le résultat d'exploitation bondit de +24,7% à 3,6 MEUR, représentant 5,9% du chiffre d'affaires, et le résultat net atteint enfin 2,6 MEUR, en hausse de +41%. Une performance remarquable qui illustre la capacité du Groupe à générer de la valeur dans un marché en recomposition.

La trésorerie disponible atteint 5,6 MEUR, offrant à Kumulus Vape une solidité financière qui soutiendra ses ambitions de croissance organique et externe. La dette financière brute s'élève quant à elle à 4,2 MEUR en baisse de 15% par rapport à 2023, reflétant une structure de financement équilibrée.

Au 31 décembre 2024, les stocks s'élèvent à 10,6 MEUR, confirmant les efforts continus d'optimisation logistique et de gestion du besoin en fonds de roulement.

D. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

E. Évolution prévisible et perspectives d'avenir du groupe

En 2025, Kumulus Vape se fixe un objectif de chiffre d'affaires consolidé de 62 M€, porté par une stratégie articulée autour de trois leviers principaux :

- le renforcement des partenariats de distribution, pour consolider les parts de marché dans un écosystème professionnel en mutation ;
- l'intensification de l'expérience client, pour fidéliser et conquérir de nouveaux segments ;
- le développement du réseau de franchises Cigaverte, moteur essentiel de la proximité et de la diversification géographique.

D. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe Kumulus continue de consacrer les investissements nécessaires en recherche et développement pour stabiliser sa plateforme de vente en ligne tout en augmentant considérablement son portefeuille clients et ses références proposées.

L'offre étant aujourd'hui stabilisée, la Société accélère sa phase de commercialisation à travers ses deux canaux de distribution distincts, à savoir le B2B et le B2C.

ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents

A la date du présent rapport, la société KUMULUS VAPE (la « **Société** ») est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth depuis le 27 mai 2021 (règlement-livraison le 31 mai 2021 et admission effective le 1^{er} juin 2021).

Il est rappelé que les titres de la Société avait d'abord été admis sur le marché Euronext Access en date du 28 mai 2019.

Le capital de Kumulus Vape était composé au 31 décembre 2024 de 3 066 577 actions de cinq centimes (0,05€) de valeur nominale chacune et s'élevait ainsi à 153 328,85 €.

2. Opérations réalisées au cours de l'exercice

- Signature d'un accord avec Geekvape pour la distribution d'un produit hautement stratégique

La Société a annoncé le 30 septembre 2024 la signature d'un accord de distribution avec Geekvape, l'un des leaders mondiaux de la production de matériel, pour la Aegis Solo 3, un produit innovant très attendu par le marché et commercialisé à partir du 1^{er} octobre 2024.

Fondé en 2015 et basé à Shenzhen, en Chine, Geekvape s'est imposé comme l'un des leaders mondiaux de l'innovation dans le secteur des technologies de la vape. Avec plus de 8 000 salariés engagés pour défendre un monde sans fumée, la marque se place à la pointe des tendances pour offrir des solutions de vapotage efficaces et durables à ses quelques 30 millions de consommateurs répartis dans plus de 70 pays. La Aegis Solo 3, nouvelle itération d'une gamme phare sur le marché du vapotage, vise à surpasser le record précédemment établi par la Solo 2 - plus de 55 000 unités vendues chez Kumulus Vape en 2023, dont la majorité en B2B.

L'objectif est de tripler ce chiffre au cours des 12 prochains mois, ce qui constituerait une nouvelle démonstration du savoir-faire abouti de Geekvape. Le présent accord s'inscrit dans le cadre de la volonté du fabricant chinois de renforcer la pénétration de la marque sur ses différents marchés géographiques.

- Signature d'un accord de distribution avec British American Tobacco, distributeur des marques Vuse et Velo

La Société a annoncé le 8 octobre 2024 la signature d'un accord de distribution avec British American Tobacco (B.A.T.), distributeur des marques Vuse et Velo, représentant plus de 50% du marché mondial des systèmes dits « fermés ».

À travers sa stratégie « Building a Smokeless World », BAT propose des alternatives sans fumée, telles que celles des marques Vuse et Velo. Présent dans 63 marchés mondiaux pour 654 millions d'unités de 10ml vendus en 2023 (+7%), Vuse et les produits de « nouvelle génération » ont ainsi contribué à hauteur de 12,3% des revenus de B.A.T. en 2023 (sur un total de 27,3 milliards GBP), soit une augmentation de 15,6% par rapport à 2022.

Cet accord qui fixe les conditions de distribution de l'ensemble des produits Vuse et Velo auprès des clientèles de Kumulus Vape et constitue en effet une étape décisive pour réaliser l'objectif de B.A.T. d'atteindre 50 millions de consommateurs adultes de nicotine de produits sans fumée d'ici 2030.

3. Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au 31 décembre 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 58 272 001 euros contre 60 029 733 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3 699 203 euros contre 3 604 804 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 3 693 345 euros contre 3 542 502 euros pour l'exercice précédent.

Enfin, après un résultat exceptionnel de -44 508 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice net comptable de 2 754 846 euros contre un bénéfice de 2 539 529 euros pour l'exercice précédent.

B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, aucun événement important n'est survenu.

C. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2025, Kumulus Vape poursuit sa stratégie articulée autour de trois leviers principaux :

- le renforcement des partenariats de distribution, pour consolider les parts de marché dans un écosystème professionnel en mutation ;
- l'intensification de l'expérience client, pour fidéliser et conquérir de nouveaux segments ;
- le développement du réseau de franchises Cigaverte, moteur essentiel de la proximité et de la diversification géographique.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

La Société n'est pas en mesure d'établir, conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, le tableau des informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient 100% du capital et des droits de vote des sociétés suivantes :

- SAS ZIKLOP (803 476 662 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élève à 1 179 272 euros contre 1 107 001 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par un bénéfice de 116 804 euros contre un bénéfice net de 121 519 euros l'exercice précédent.

- SAS VAPOSHOP (834 615 981 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élève à 699 839 euros contre 721 036 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par une perte nette de -13 368 euros contre une perte de -207 684 euros l'exercice précédent.

- SAS CIGAVERTE (Ex DELIA DIFFUSION) (539 983 338 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 (12 mois) s'élève à 2 565 465 euros contre 8 206 418 (15 mois) euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par un bénéfice net de 315 812 euros contre une perte nette de -961 057 euros.

II. RESULTATS - AFFECTATION

A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 58 272 001 euros contre 60 029 733 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 58 565 720 euros contre 60 369 497 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 727 446 euros contre 4 738 977 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 310 937 euros contre 471 318 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 589 839 euros et le montant des charges sociales s'élève à 921 859 euros pour un effectif salarié moyen s'élevant, en 2024, à 60 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 351 867 euros contre 334 529 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 84 511 euros contre 307 382 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 54 866 517 euros contre 56 764 693 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 699 203 euros contre 3 604 804 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -5 858,24 euros), il s'établit à 3 693 345 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -44 508 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 893 991euros

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 2 754 845.51 euros contre un bénéfice de 2 539 528,66 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 26 466 872.37euros contre 23 589 804,44 euros pour l'exercice précédent.

B. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 754 845,51 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 754 845.51 euros
------------------------	--------------------

A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 0,17 euro par action
Ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende

Soit une enveloppe de dividende s'élevant au jour de la décision d'affectation, à	521 318,09 euros
Le solde	2 233 527.42euros

En totalité au compte « Autres réserves ».

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 3 066 577 actions composant le capital social juridique au jour de la présente décision d'affectation, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres Réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le solde correspondant à la différence entre le dividende effectivement versé aux actionnaires et le bénéfice distribuable sera affecté en totalité au compte « Autres Réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 16 717 341,40 euros.

C. Distributions antérieures de dividendes

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice social concerné	Dividende par action	Dividende global
31/12/2023	0,15 €	459 337,80 €
31/12/2022	0,10€	306 185,50 €
31/12/2021	0,10€	289 381,10€

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires : 12 038,34€
- Taxe véhicule de société : 3 736 €
- Amendes et pénalités : 0 €

E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 58 272 001 euros (contre 60 029 733 euros en 2023).

Le poste emprunts et dettes s'élève à 9 117 313 euros au 31 décembre 2024 (8 533 213 euros au 31 décembre 2023) avec une augmentation significative des dettes fournisseurs en raison des marchandises en transit.

Le poste « Disponibilités » au 31 décembre 2024 s'élève à 5 196 789 euros contre 6 924 372 euros au 31 décembre 2023.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 17 238 659 euros de capitaux propres.

III. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposé.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas

actuellement connaissance ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour la Société : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

	Type de risque	Descriptif	Impact	Probabilité du risque	Gestion du risque
1	Sanitaire	Révélation d'effets secondaires inattendus de certaines molécules	Très significatif	5%	Sélection drastique des fournisseurs, contrôles qualité stricts, etc.
2	Règlementation	Evolution négative de la réglementation encadrant la commercialisation des produits de la cigarette électronique, notamment au niveau européen	Significatif	30%	Activités de lobbying (institutionnels, presse, élus locaux, etc.)
3	Fournisseurs	Dégradation/rupture des relations avec les principaux fournisseurs de matériel et consommables de cigarette électronique	Significatif	10%	Diversification du nombre de fournisseurs (90 aujourd'hui) et entretien de relations commerciales courtoises
4	Technologique	Incapacité de l'entreprise à s'adapter aux évolutions technologiques du commerce en ligne : défaillances des systèmes informatiques/piratage	Significatif	5%	Formation des équipes à la cybersécurité, montée de versions des logiciels e-commerce, gestion du risque optimale
6	Départ de personnes clés	Perte de personnes clés de l'équipe dirigeante	Significatif	10%	Fidélisation de l'équipe dirigeante
7	Concurrence	Incapacité de la Société à s'adapter aux pratiques agressives de la concurrence	Significatif	25%	Mise en place d'outils de veille concurrentielle pour adapter l'offre de la Société à l'offre de marché
8	Taux et devises	Perte liée aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change	Modéré	30%	Mise en place d'une couverture du risque sur l'essentiel des transactions effectuées dans des devises autres que l'Euro
9	Clients	Perte financière en cas de manquement d'un	Modéré	5%	Mise en place de prélèvements automatiques pour certains clients ; utilisation de

		client à ses obligations contractuelles			plateformes de recours
10	Croissance externe	Intégration de cultures d'entreprise différentes et conflits de management	Faible	10%	Anticipation et mise en place d'une gouvernance rigoureuse et d'une intégration opérationnelle, culturelle et technologique
11	Risques liés à la logistique et à la gestion des stocks	Incapacité de la Société à sécuriser ses stocks	Faible	10%	Mise en place de systèmes de sécurité renforcée des locaux

IV. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

En effet, le poste « Disponibilités » de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 5 196 789,04€. La dette financière de la Société s'élève à 3 283 701 euros. Par ailleurs, un ratio de levier (dettes financières nettes/ EBITDA) doit être respecté chaque 31 décembre pour l'emprunt d'acquisition de Cigaverte ; celui-ci doit être inférieur ou égal à 2,5.

Le taux variable de l'emprunt Cigaverte est adossé à un cap dont la maturité est au 29 septembre 2027. Sa valeur de marché est au 31 décembre 2024 de 948,43€.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

VI. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

VII. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2024	
	Nombre d'actions	% en capital
Rémi BAERT	977 363	31,87%
Astrid MENUT	156 743	5,11%
Public	1 932 471	63,02%
Total	3 066 577	100%

B. Auto détention – Programme de rachat d'actions

La Société confie à la société TSAF - Tradition, Securities And Futures la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : MLVAP / FR0013419876

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2024.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : trente (30,00) euros par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé.

Durée du programme : 18 mois

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2024.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2024	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024	4 375
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024	23 121
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024	21 874
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024	4 375
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023 en dehors du contrat de liquidité	Néant
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024	23 121
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024	21 874
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat de liquidité	4 375

VIII. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, trois déclarations ont été réalisées auprès de l'AMF pour les opérations suivantes :

- En date du 11 avril 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 388 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,91€ (Déclaration 2024DD960478 publiée le 15 avril 2024),
- En date du 22 décembre 2023 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 100 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 8,02€ (Déclaration 2024DD964208 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 08 février 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 370 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,97€ (Déclaration 2024DD964208 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 21 février 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 900 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,67€ (Déclaration 2024DD964208 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 22 février 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 540 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,64€ (Déclaration 2024DD964208 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 08 novembre 2023 : Acquisition par Amaury DUPOUEY (administrateur) de 10 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 7,06€ (Déclaration 2024DD964212 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 17 novembre 2023 : Cession par Amaury DUPOUEY (administrateur) de 10 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 7,00€ (Déclaration 2024DD964212 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 13 août 2024 : Acquisition par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 250 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,72€ (Déclaration 2024DD991669 publiée le 14 août 2024),
- En date du 06 septembre 2024 : Attribution gratuite à Laëtitia DE TOUCHET (Directeur administratif et financier) de 4 308 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 0,00€ (Déclaration 2024DD994796 publiée le 10 septembre 2024),
- En date du 22 octobre 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 21 000 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,31€ (Déclaration 2024DD1001890 publiée le 23 octobre 2024), et

- En date du 28 novembre 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 300 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 5,62€ (Déclaration 2024DD1008830 publiée le 01 décembre 2024), et

Depuis la clôture de l'exercice, une déclaration a été réalisée auprès de l'AMF pour les opérations suivantes :

- En date du 28 février 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 3 150 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,86€ (Déclaration 2025DD1023797 publiée le 05 mars 2025), et
- En date du 04 mars 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 600 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,75€ (Déclaration 2025DD1023797 publiée le 05 mars 2025).

IX. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2024.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2024, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

X. Attribution d'actions gratuites et de stock option

(i) Plan AGA 2022

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2021, en sa 14ème résolution, le Conseil d'administration, en date du 5 juillet 2022 a décidé l'attribution de 4 880 actions gratuites au profit de salariés de la Société.

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- Bénéficiaires : salariés de la Société en fonction au jour de la décision du Conseil d'Administration
- Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution soit à compter du 05 Juillet 2022 et jusqu'au 05 Juillet 2023
- les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve qu'à la date d'expiration de la période d'acquisition (tel que définie ci-dessus), ils soient toujours mandataires sociaux et/ou salariés en fonction de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit à compter du 05 Juillet 2023 et jusqu'au 05 Juillet 2024.

- A l'issue de la Période de Conservation, les actions deviendront disponibles et pourront notamment être librement cédées ou transférées par l'Attributaire, sous réserve (i) des éventuelles dispositions statutaires ou extrastatutaires régissant la cession ou le transfert des titres de la Société et (ii) de la réglementation boursière

Le Conseil, réuni le 6 juillet 2023 a ensuite :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition en date du 5 juillet 2023 et l'attribution définitive de quatre mille sept cent vingt-deux (4.722) actions gratuites de la Société,
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par la création et l'émission de quatre mille sept cent vingt-deux (4.722) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 236,10 euros, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emportant de plein droit, conformément à l'alinéa 5 de l'article L. 225-197-1, I du Code de commerce, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ; et
- Constaté, en conséquence, que le capital social de la Société est porté de 153.092,75 euros à 153.328,85 euros correspondant à 3.066.577 actions de 0,05 euro, souscrites en totalité et intégralement libérées.

(ii) Plan AGA 2024

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2024, en sa 12^{ème} résolution, le Conseil d'administration, en date du 6 septembre 2024 a décidé l'attribution de 6 616 actions gratuites au profit de salariés de la Société.

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- Bénéficiaires : salariés de la Société en fonction au jour de la décision du Conseil d'Administration
- Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution soit à compter du 6 septembre 2024 et jusqu'au 6 septembre 2025
- les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve qu'à la date d'expiration de la période d'acquisition (tel que définie ci-dessus), ils soient toujours salariés en fonction de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit à compter du 6 septembre 2025 et jusqu'au 6 septembre 2026.
- A l'issue de la Période de Conservation, les actions deviendront disponibles et pourront notamment être librement cédées ou transférées par l'Attributaire, sous réserve (i) des éventuelles dispositions statutaires ou extrastatutaires régissant la cession ou le transfert des titres de la Société et (ii) de la réglementation boursière.

XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale.

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 avril 2019, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

(i) Renouvellement des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Sébastien ASTEGIANO et Monsieur Rémi BAERT venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

(ii) Ratification de nomination provisoire d'administrateur

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Madame Laetitia DE TOUCHET faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 septembre 2024, en remplacement de Madame Astrid MENUT, démissionnaire.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

(iii) Mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de la Société FORVIS MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de la renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

(iv) Rémunération allouée aux administrateurs

Nous vous proposons de conserver l'enveloppe actuelle et d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de douze mille euros (12 000,00€) afin de rémunérer les administrateurs (indépendants) au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

C. Procédures de contrôle interne

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

Informations comptables et financières :

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général. Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ainsi que des stocks ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

Les fonctions financières et comptables ainsi que la réalisation et gestion de la paie sont gérées en interne. Les comptes établis en normes françaises sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Au contraire, la Société est soucieuse des problématiques d'environnement et de développement durable et s'engage fortement dans une démarche RSE aboutie, qui inclue notamment un processus complet de recyclage de ses matières premières (carton notamment, mais aussi accus et piles) ; une sensibilisation de ses fournisseurs chinois à la problématique du suremballage ; ou bien encore des initiatives novatrices comme en témoigne la récente signature d'un accord de partenariat avec l'association Coeur2Bouchons, qui permet à la Société de proposer à ses clients le recyclage et la transformation éthiques des bouchons de plastique des consommables distribués (fioles d'e-liquide).

XIII AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 9 avril 2025 des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de cinq cent mille (500.000) euros, chaque engagement ne pouvant dépasser cinq cent mille (500.000) euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à CORBAS

Le 9 avril 2025

Le Conseil d'Administration

Rémi BAERT

KUMULUS VAPE

Société anonyme au capital de 153 328,85 euros

Siège social : 21 Rue Marcel Mérieux

69960 CORBAS

752 371 237 RCS LYON

Tableaux financiers

Tableau financier	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	153 328,85	153 328,85	146 680,10	142 365,55	123 958,90
b) Nombre d'actions émises	3 066 577	3 066 577	2 933 602	2 847 311,00	2 479 178,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0		0,00
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	58 272 001	60 029 733	55 676 666	34 478 878,49	22 491 253,01
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	4 000 703	2 874 058	3 236 420	2 146 212	1 319 453,00
c) Impôt sur les bénéfices	893 991	858 062	768 745	594 146,00	326 949,00
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	2 754 846	2 229 628	2 229 628	1 333 687	825 695,00
e) Résultat distribué	0,17	0,15	0,10	0,10	0,00
f) Participation des salariés	0	0	0	0,00	0,00
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	1,01	0,94	0,84	0,55	0,40
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	0,89	0,83	0,76	0,47	0,33
c) Dividende versé à chaque action	0,17	0,15	0,10	0,10	0,00
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0,00
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	6 616	0	0	0	0,00
c) Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0,00
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	60	57	60	48	32,00
b) Montant de la masse salariale	2 589 839	2 371 319	2 050 734	1 625 932	1 052 756,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	921 859	783 041	624 031	457 599	305 855,00



Rapport des commissaires aux comptes



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



Le Poincaré
2, rue de la Claire
69009 Lyon

KUMULUS VAPE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

FORVIS MAZARS
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

AURYS ADVISORY
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 1 000 euros - RCS Lyon 913 749 552

KUMULUS VAPE

Société anonyme

RCS : LYON 752 371 237

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société KUMULUS VAPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société KUMULUS VAPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 3 006 743 €, sont comptabilisés conformément à la méthode indiquée dans les notes « Ecart d'acquisition, calcul et modalités d'affectation ». Nos travaux ont consisté à examiner la conformité de la méthodologie de détermination des écarts d'acquisition appliquée par le groupe par rapport aux normes comptables en vigueur et à apprécier l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 24 avril 2025

Aurys Advisory

Lyon, le 24 avril 2025

DocuSigned by:

E:RE3P C:14384 A:349X:

Damien Meunier

Associé

DocuSigned by:

E:PAJ C:240K34E9-40H

Paul-Armel Junne

Associé

DocuSigned by:

E:CB B:13877A447F

Christophe Bourgognon

Associé